



PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE

**Stratégie de l'Île-de-France au titre du programme communautaire
« Compétitivité régionale et emploi » (période 2007-2013)**

Volet FSE
03 juillet 2006

Comme toutes les grandes régions métropolitaines mondiales, l'Île-de-France est directement confrontée aux bouleversements nés de la mondialisation et des révolutions technologiques et informationnelles. Elle a des atouts pour s'y affirmer et se renouveler : une concentration, sans égale en Europe, de centres de recherche et d'innovations, un potentiel humain de haut niveau avec une offre diversifiée de formations, des positions fortes dans l'économie du savoir et de la création.

Mais elle est, en même temps, exposée à d'importantes tensions, liées à des disparités territoriales persistantes, à la perte d'emplois dans les industries manufacturières, à la dégradation des taux d'activité et d'emploi de certains publics (seniors, personnes habitant les zones urbaines sensibles, jeunes de moins de 25 ans sans qualification).

La conjonction de ces faiblesses et de ces atouts appelle une action ciblée et volontaire, liant des objectifs de performance économique avec la valorisation de toutes les ressources humaines dans l'ensemble des territoires franciliens, de manière à créer les conditions d'une croissance riche en emplois, durable et réductrice des inégalités sociales et territoriales.

Le plan de cohésion sociale, par la loi du 18 janvier 2005, offre un cadre pour l'action, à cet égard. Il est relayé, en Île-de-France, par une stratégie du service public de l'emploi pour l'égalité des chances dans l'activité et l'emploi.

Le Conseil régional dans le cadre de l'évolution de ses champs de compétences, affirme son nouveau rôle et met en œuvre son action à travers ses schémas régionaux structurants (SRDE, PRDF, rapport cadre recherche & innovation).

La mise en œuvre des actions correspondantes repose, c'est essentiel, sur la coopération de l'ensemble des acteurs qui œuvrent sur le terrain : Etat, Région, collectivités territoriales, entreprises, chambres consulaires, partenaires sociaux associations ...

Dans la perspective du programme opérationnel du Fonds social européen (FSE) 2007-2013, la mobilisation des moyens nécessaires sera, elle aussi, prioritairement réalisée au service de coopérations, pour des projets partagés et ciblés.

La cohérence avec le contrat de projets Etat - Région pour la période 2007-2013 et avec le Contrat d'Objectifs et de Moyens relatif à l'apprentissage favorisera la dynamique de coopération et la concentration des interventions.

Conçu comme un levier d'intervention, le FSE permettra de stimuler des contributions privées et publiques allant au-delà de la seule intervention communautaire, pour la réussite de projets structurants. Ceux-ci participeront à la stratégie régionale partagée pour le développement et l'adaptation de l'emploi.

Ainsi, le FSE contribuera au programme « Compétitivité régionale et emploi », pour l'Île-de-France, à hauteur de 474,55 MEUR, soit 78,8 % du total des crédits communautaires attribués à la région.

1. Etat des lieux

Après une période de repli, la situation de l'emploi en Ile-de-France tend à se redresser. Ceci offre l'opportunité de réduire les écarts territoriaux affectant le tissu économique et social francilien.

Le principal enjeu des prochaines années est de réduire les écarts territoriaux, qui entretiennent l'exclusion du marché du travail d'une part significative de la population active et renforcent les difficultés de recrutement.

Ces écarts sont une cause profonde de fragilité, alors que les possibilités d'embauche vont se développer. Valoriser la ressource locale et faciliter les mobilités sont ainsi deux enjeux d'intérêt général pour l'Ile de France.

1-1 Après la période 2000 - 2005 marquée par un recul de la situation de l'emploi en Ile-de-France, des signes de reprise sont perceptibles depuis 2005

De 2000 à 2005, l'Ile-de-France a enregistré une croissance du nombre d'emplois offerts (+ 2,2 %) en deçà du niveau atteint par les autres régions métropolitaines (+ 5,8 %), soit un total de 107 000 emplois salariés franciliens supplémentaires.

Le nombre d'emplois créés n'a pas suffi à répondre à l'afflux de nouveaux actifs sur le marché du travail, si bien que le taux de chômage a régulièrement crû, jusqu'à atteindre en 2003 la moyenne nationale, soit 9,9 % de la population active.

Cette tendance est spécialement marquée pour certains secteurs industriels, où la part de l'Ile-de-France dans l'emploi métropolitain tend à diminuer.

L'industrie a perdu 70 000 emplois directs, dans une période de cinq ans, et représente 11 % des effectifs salariés régionaux au début de l'année 2005.

Le recul est net dans le secteur des biens d'équipement électriques et électroniques confrontés à une concurrence renforcée venant des pays émergents, mais aussi des entreprises des puissances industrielles qui ont su investir massivement dans la recherche.

Convaincu de l'importance et de la nécessité de la recherche et de l'innovation comme vecteur de croissance l'Etat et le Conseil régional en ont fait, avec les acteurs socio économiques, un axe fort de leurs politiques et confortent actuellement cette dynamique.

A l'inverse, le secteur de l'automobile a maintenu sa position, et créé des emplois durant cette période.

Plus préoccupant est, en fait, le recul relatif enregistré dans des domaines considérés comme des points forts de l'activité francilienne, pour la localisation des activités de recherche et de développement.

Dans le secteur des services, le dynamisme de l'emploi est principalement sensible dans les secteurs des services aux entreprises, des services aux particuliers, des transports.

Ceux-ci combinent une création nette d'emplois et l'augmentation du nombre d'établissements.

Les activités financières et les services opérationnels contribuent le plus activement aux gains enregistrés dans le domaine des services aux entreprises.

Pour les services aux particuliers, le secteur de l'hôtellerie restauration est également très créateur d'emplois. Néanmoins, la croissance la plus significative concerne les services personnels et domestiques, soit + 18 %, contre + 11 % pour la moyenne nationale.

Une amélioration sensible et une mutation qui s'accélère à partir de l'année 2005

La situation globale de l'emploi en Ile-de-France s'est nettement dégradée de 2002 à 2003, avant de connaître une période de stabilisation en 2004, puis de s'améliorer relativement en 2005, alors que les signes d'une accélération de la mutation de l'emploi se multiplient.

Cette dernière année, la création nette d'emplois salariés s'élève à 33 000 dans le secteur concurrentiel.

Ainsi, l'Ile-de-France connaît depuis un an une diminution continue du nombre de demandeurs d'emploi et se situe au premier rang, en 2005, pour la baisse du taux de chômage.

Dès lors, malgré un taux de chômage encore très élevé et, surtout, des poches de chômage persistantes, les difficultés de recrutement déjà perceptibles dans certains secteurs d'activité sont avivées.

D'autres secteurs, comme les métiers de l'informatique, après avoir enregistré une chute dans la première moitié de la décennie, connaissent un regain de tension.

Parmi les secteurs d'activité caractérisés par des difficultés de recrutement persistantes, il convient de citer les métiers de la santé, le secteur du bâtiment et des travaux publics, les transports, l'hôtellerie restauration.

1-2 l'Ile-de-France compte une part significative de populations fragilisées, confinées dans certains territoires urbains ou périurbains

Le chômage de longue durée affecte certaines catégories d'actifs, spécialement vulnérables

Si le chômage de longue durée reste globalement un problème important, ce sont surtout les disparités territoriales très marquées qui retiennent l'attention.

Le chômage de longue durée représente en moyenne près de 33 % de la demande d'emploi régionale contre 30 % au niveau national, mais les écarts vont de 25% à 37% selon les territoires.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans n'a pas décliné pour plusieurs métiers du secteur tertiaire : agents d'entretien, employés administratifs d'entreprises, employés de libre service, aides à domicile.

En outre, certaines catégories de demandeurs d'emploi connaissent des difficultés particulières :

- le taux de chômage des 50 ans et plus enregistré en Ile-de-France est supérieur à la moyenne nationale, soit 16 % de la demande d'emploi contre 13 % dans les autres régions métropolitaines ;
- le taux de chômage des jeunes franciliens est comparable à la moyenne observée dans les autres régions métropolitaines, soit un taux de chômage de 22,1 % contre 22,7 %, toutefois la situation des jeunes non qualifiés est nettement plus précaire ;
- l'insertion dans l'emploi des personnes handicapées n'a pas connu d'amélioration significative, la part de chômeurs de longue durée au sein de cette population étant proche de 50 %.

De manière plus générale, les demandeurs d'emploi non diplômés sont relativement fragilisés par la forte proportion d'actifs qualifiés en région Ile-de-France.

La présence d'une telle main d'œuvre, apte à occuper des fonctions à forte valeur ajoutée, est un indéniable facteur de compétitivité.

Toutefois, à titre d'exemple, le taux de chômage des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme est ainsi-élevé : au terme d'une période de trois ans, les jeunes sortis en 2001 du système scolaire sans qualification sont au chômage dans une proportion de 38%.

La persistance de facteurs de ségrégation, liés à l'origine et au niveau de qualification, conforte des clivages importants entre les territoires franciliens

L'Ile-de-France réunit 157 zones urbaines sensibles (ZUS) parmi les 717 créées en France métropolitaine.

Ces 157 ZUS sont réparties sur 113 communes.

Les demandeurs d'emploi issus des ZUS représentent 17 % du total des demandeurs d'emploi, alors que 12% de la population francilienne réside dans ces territoires.

En effet, au sein de la population résidant dans les ZUS sont surreprésentés les publics éprouvant des difficultés marquées pour accéder à un emploi durable.

Aux facteurs de ségrégation précités s'ajoute une forte présence de populations d'origine étrangère.

Les populations immigrées représentent 14 % de la population francilienne.

L'Ile-de-France accueille 40 % de la population d'origine étrangère présente sur le territoire national, alors qu'elle ne regroupe que 18,6 % de la population métropolitaine.

Les jeunes issus de l'immigration connaissent des difficultés particulières pour accéder à un emploi pérenne. Les difficultés rencontrées ont pour origine des qualifications professionnelles peut-être moins adaptées d'une part notable des populations immigrées, mais également, voire surtout, les discriminations exercées à leur encontre. Celles-ci sont liées avant tout, au lieu de domiciliation, à l'apparence, au patronyme. Agir sur toutes les discriminations sera, dans la période 2007 – 2013, au regard des événements des banlieues de novembre dernier, un axe prioritaire d'action.

2. Les axes stratégiques d'intervention pour 2007 - 2013

Au regard de cette analyse, il paraît opportun de concentrer les moyens communautaires disponibles pour la période 2007 - 2013 pour des actions permettant de résorber les écarts entre territoires, afin de valoriser toutes les ressources humaines de tous les territoires, pour favoriser la participation de tous à l'activité et à l'emploi.

L'intervention du Fonds social européen sera mobilisée dans une démarche partagée en faveur d'un développement durable, au sens économique et social.

Un effort sera entrepris pour agir contre les discriminations et pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans une telle perspective, trois axes de l'intervention communautaire seront privilégiés :

- l'adaptation aux mutations économiques, sociales et technologiques
- le développement et la valorisation de toutes les ressources humaines de l'ensemble des territoires.
- La stimulation des coopérations territoriales pour l'emploi et la professionnalisation des actifs.

Par une approche transversale, il s'agit de développer les pratiques de l'évaluation et de l'anticipation, ainsi que l'innovation et l'expérimentation.

Ces axes s'inscrivent dans les priorités d'intervention du futur Programme opérationnel (PO) FSE « Compétitivité régionale et emploi », définies par le Cadre de référence stratégique national, plus précisément les priorités n° 1, 2, 3, 5 et 6.

Il faut naturellement y ajouter toutes les actions essentielles s'inscrivant dans la priorité n°4 « investir dans le capital humain » qui visent à améliorer l'efficacité des systèmes d'accueil, d'information, d'orientation et de formation. Selon les publics concernés, elles peuvent être rattachées aux trois autres grandes priorités.

2.1 Adaptation aux mutations économiques, sociales et technologiques

Cet axe s'inscrit dans la priorité n° 1 du futur PO FSE « Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques »

Il concourt à l'attractivité et à la compétitivité des territoires franciliens, gages de la croissance économique, au regard :

- de l'anticipation des reconversions rendues nécessaires par la spécialisation de la région Ile-de-France dans la compétition mondiale ;
- du renforcement des pôles de compétitivité ou d'excellence existants.

La dimension territoriale est indissociable d'une approche sectorielle visant à la sécurisation des parcours de certaines catégories de salariés, spécialement les salariés les plus fragiles, exposés au risque d'exclusion durable du marché du travail.

Améliorer l'attractivité et la performance des territoires

La participation du Fonds social européen sera mobilisée au profit d'actions accompagnant les mutations des territoires en phase de reconversion ou d'évolution industrielle. Au-delà des territoires confrontés à des restructurations d'entreprises d'impact majeur, seront notamment concernés les territoires participant aux pôles de

compétitivité, ainsi que les opérations d'urbanisme d'intérêt national (Seine Amont, Seine Aval, Massy Palaiseau Yvelines).

Les axes d'intervention proposés sont :

- le renforcement des fonctions d'intelligence économique, de veille et d'anticipation (expertise, diagnostic stratégique, veille technologique, réglementaire et économique);
- les actions contribuant à la revitalisation des territoires les plus affectés ;
- l'accompagnement des PME.

De même, l'anticipation des mutations économiques doit accompagner les secteurs en croissance.

A cet effet, il conviendra de :

- renforcer le volet « ressources humaines et formation » des pôles de compétitivité et des filières fortes et développer la mutualisation des services offerts. Ce volet offre un effet levier pour favoriser le lien entre les projets de R&D, qui soutiendront l'innovation de demain, et la création ou l'adaptation des emplois et des formations aux besoins en compétences futures.
- favoriser la création, la diffusion, le partage et l'utilisation de la connaissance à partir des pôles et des domaines d'intérêt majeurs régionaux au travers d'actions collectives et inscrire les établissements de formation professionnelle, les centres de formation d'apprentis, les branches professionnelles, les OPCA, les réseaux d'entreprises et les clusters dans cette dynamique.
- soutenir les compétences professionnelles et l'innovation au sens large dans les PME, en associant les Universités, les établissements franciliens d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que tout acteur du développement économique qui agit dans le domaine des compétences professionnelles.
- La participation du FSE permettra de dynamiser la gestion des ressources humaines, d'attirer de nouveaux talents, d'améliorer l'employabilité des salariés, de renforcer l'esprit d'entreprise, de valoriser les métiers.

Assurer la sécurisation des parcours professionnels, au service de l'emploi des salariés, et notamment ceux qui sont exposés à une exclusion durable du marché du travail

L'accompagnement des mutations économiques a pour corollaire la sécurisation des parcours, qui s'inscrit dans l'objectif du développement de la formation tout au long de la vie pour l'ensemble des salariés, spécialement pour les salariés les plus exposés au chômage de longue durée.

La participation du Fonds social européen sera mobilisée au profit d'actions visant à :

- mettre en place des parcours de professionnalisation largement individualisés à destination de publics cibles (salariés âgés de plus de 45 ans peu ou pas qualifiés, jeunes de bas niveau de qualification entrant sur le marché du travail, salariés en situation d'illettrisme, travailleurs handicapés, personnes enchaînant les contrats de travail à durée limitée et personnes victimes de discrimination..);
- assurer le développement des contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation);
- offrir à chaque francilien un égal accès à l'information, au conseil et aux prestations de validation des acquis de l'expérience (VAE) ainsi qu'un accompagnement en cours de processus pour éviter les abandons;

- renforcer l'opérationnalité du dispositif de formation en investissant dans les TIC et la FOAD et en professionnalisant les acteurs de la formation, pour permettre le transfert des compétences ;
- soutenir la création de contenus notamment sur des parcours qualifiants ou d'accompagnement des publics en difficulté.
- accroître la visibilité et la lisibilité, ainsi que l'adéquation aux besoins en compétences et qualification de l'offre publique ;
- soutenir des démarches d'identification et d'anticipation des besoins en compétences ;
- dynamiser l'entrepreneuriat, favoriser la création et la reprise d'entreprise par des salariés, des demandeurs d'emploi et des résidents issus notamment des territoires fragilisés (ZUS et CUCS)

Les parcours de formation qualifiants concerneront prioritairement les salariés des PME, PE et TPE.

De même, les actions de validation des acquis de l'expérience seront conduites en faveur des publics des niveaux élémentaires de qualification, prioritairement des salariés dont l'emploi peut être menacé, sauf adaptation, en raison des mutations prévisibles.

Les actions de validation et de certification devront cibler les métiers en tension, comme le bâtiment, les secteurs des services d'aide à la personne, l'hôtellerie restauration.

Enfin, des coopérations pourront impliquer les OPCA et les OPACIF, afin de sécuriser les parcours individuels des salariés, spécialement parmi ces publics prioritaires.

2-2, Développer et valoriser toutes les ressources humaines de l'ensemble des territoires franciliens

Cet axe s'inscrit dans les priorités n° 2 et n° 3 du futur PO FSE, soit respectivement « accès à l'emploi des demandeurs d'emploi » et « renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale ».

Il a pour objet de développer et de valoriser les ressources humaines dans tous les territoires d'Ile de France, de réduire les écarts et de favoriser l'égalité des chances dans l'activité et dans l'accès à l'emploi.

Le diagnostic régional, largement partagé, des ségrégations territoriales de l'Ile-de-France et de l'absence d'effet d'entraînement entre zones de compétitivité et zones marginalisées appelle une action volontariste pour la participation à l'activité et pour l'emploi des populations résidentes.

D'une façon générale, sera recherchée la possibilité d'offrir, aux personnes privées d'emploi comme aux salariés, les moyens d'adapter leurs compétences aux mutations économiques et de les développer.

A cet effet, les moyens disponibles seront prioritairement mobilisés au service des habitants des territoires fragilisés et, parmi eux, des jeunes fragilisés engagés dans des parcours d'insertion professionnelle, des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus et des bénéficiaires de minima sociaux.

Améliorer les dispositifs publics d'accueil, d'orientation et de suivi des demandeurs d'emploi spécialement exposés à un risque de chômage de longue durée

La participation du Fonds social européen sera mobilisée au profit d'actions visant à :

- accompagner les actions du service public de l'emploi et de ses partenaires,

- mettre en place des parcours personnalisés à destination des demandeurs d'emploi, avec un recours accru aux technologies de la communication et de l'information et rendre les franciliens acteurs de leur projet personnel et de leur formation
- Sécuriser et valoriser les parcours de formation et d'insertion par la complémentarité entre différentes voies et mode de formation
- améliorer et développer l'accès et la participation durable des femmes au marché du travail, en priorité par l'accès à l'emploi dans les secteurs en tension
- favoriser les carrières scientifiques des femmes;
- développer l'accès à la mobilité internationale des personnes en recherche d'emploi

Renforcer les moyens de l'Etat et des collectivités territoriales mobilisés en vue de l'insertion des personnes durablement exclues du marché de l'emploi, notamment les résidents des territoires fragilisés (ZUS et CUCS)

La participation du Fonds social européen sera mobilisée au profit d'actions visant à :

- favoriser le retour à l'emploi des jeunes et des adultes en difficulté d'insertion,
- assurer un accompagnement vers l'emploi des personnes les plus fragilisées (handicapés, personnes sous main de justice) ;
- encourager des actions innovantes pour prévenir le décrochage scolaire ;
- réintroduire des jeunes sortis du système scolaire en situation d'échec dans un parcours professionnel, en lien avec les entreprises du territoire ;
- favoriser l'orientation des jeunes vers les filières porteuses d'emploi dans l'enseignement technique.
- valoriser l'apprentissage et encourager l'orientation des jeunes filles au titre de la diversification de l'emploi féminin

Les actions favorisant le retour à l'emploi des jeunes et des adultes en difficulté d'insertion seront réalisées en coopération avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées.

Ces actions concerneront en priorité les personnes durablement éloignés de l'emploi des territoires fragilisés (ZUS, CUCS) ainsi que, pour éviter les risques d'un enfermement dans l'assistance, les bénéficiaires des minima sociaux.

Elles se déclinent comme suit :

- accompagnement des parcours des personnes vers l'emploi, notamment avec des contrats aidés ;
- renforcement des initiatives locales d'apprentissage et savoirs de base ;
- développement de l'insertion par l'activité économique,
- apprentissage du français langue étrangère ;
- mise en place de mesures d'ingénierie spécifiques.

2-3 Stimuler et renforcer les coopérations territoriales pour l'emploi et la formation professionnelle

Cet axe correspond à un principe d'action essentiel. Il s'inscrit dans les priorités n° 4, n° 5 et n° 6 du futur PO FSE, soit respectivement « Développer les partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion » et « Actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale ».

Il a pour objet de renforcer la gouvernance territoriale, par et pour des coopérations de projet, de développer l'expérimentation, l'innovation, les échanges d'expériences et la diffusion des meilleures pratiques.

Appuyer l'action de structures spécifiques, dédiées à la mise en réseau des acteurs territoriaux

La participation du Fonds social européen sera mobilisée au profit d'actions visant à :

- accompagner les interventions du futur GIP « Ressources humaines », piloté par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux.
- accompagner l'action des maisons de l'emploi et de la formation ;
- renforcer le dialogue social territorial.

Le GIP « Ressources humaines » a pour mission d'assurer l'analyse des besoins socio économiques et des territoires, de mettre à la disposition des acteurs et des relais l'information sur l'emploi, les formations et les métiers, d'animer des réseaux d'acteurs en matière d'orientation, d'insertion des jeunes, de validation des acquis de l'expérience, de lutte contre l'illettrisme, d'insertion des travailleurs handicapés, d'accompagnement des entreprises dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les maisons de l'emploi et de la formation fédèrent les opérateurs susceptibles d'offrir aux demandeurs d'emploi un suivi adapté en vue de leur accès à l'emploi et aux entreprises les services d'aide au recrutement. Elles ont pour vocation de recenser les ressources humaines et de prévoir les besoins locaux en emploi. En outre, elles regroupent tous les services susceptibles d'être offerts aux actifs en matière d'aide à la création et à la reprise d'entreprise.

Les PLIE, cadre de coopération locale pour l'ingénierie et l'accompagnement des parcours des personnes fragilisées, jouent un rôle important dans la valorisation des ressources humaines.

Des complémentarités doivent être recherchées entre maisons de l'emploi et de la formation et PLIE.

Poursuivre et réaliser des projets expérimentaux et innovants, notamment pour le développement des emplois de services à la personne, ainsi que dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, et de l'ingénierie de dispositifs de formation et de sécurisation de parcours.

Les initiatives locales et régionales faisant appel à la complémentarité et aux coopérations public/privé, pour le développement des emplois de services à la personne seront soutenues à ce titre. C'est un enjeu d'importance pour l'attractivité et le dynamisme de l'Île de France.

La participation du Fonds social européen sera également mobilisée au profit d'actions visant à renforcer les structures d'appui en matière d'économie sociale et la création d'un centre de ressources régional. Il est notamment prévu de renforcer les structures d'utilité sociale, notamment *via* la professionnalisation des acteurs, des actions d'appui en matière d'organisation, de gestion, de développement commercial et de gestion.

Il est enfin nécessaire de stimuler et faciliter les coopérations et le travail en réseau, pour mieux assurer l'articulation des dispositifs de formation entre eux, et construire ainsi de vrais parcours de formation et de professionnalisation.

Assurer le financement de microprojets

Un ou plusieurs organisme(s) intermédiaire(s) pourront être sélectionné(s) en vue d'assurer la mise en œuvre d'un appel à projets à destination d'acteurs locaux, centré sur les thèmes suivants :

- accompagnement de la création d'activité ;
- valorisation de nouveaux gisements d'emploi ;
- actions expérimentales en faveur de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

Ces projets s'inscriront dans une logique de développement des territoires, ils concerneront prioritairement les territoires fragilisés.

Il s'agit également de renforcer l'accompagnement des porteurs de projet dans une démarche de professionnalisation.

Mettre en œuvre de projets transnationaux, en vue d'explorer des thèmes d'intervention prioritaires et d'assurer les échanges de pratiques

Il est prévu de mettre en œuvre des actions innovantes transnationales relevant des priorités d'intervention susmentionnées, soit notamment :

- l'adaptation des entreprises et des salariés, la mobilité des travailleurs y compris des apprentis et des jeunes fragilisés pour l'adaptation aux évolutions économiques, technologiques, réglementaires et professionnelles et toute action transnationale favorisant l'adéquation entre les parcours de formation et les besoins en compétences et qualification des entreprises.
- le développement de l'accès aux langues étrangères et à la culture européenne
- la promotion de l'égalité des chances,
- la conciliation des temps de vie.

Les actions prioritairement retenus auront une forte dimension de coopération et intégreront de nouvelles formes de gouvernance (développement des ressources humaines des pôles de compétitivité).

Le volet dédié à la coopération transnationale permettra de procéder à des échanges d'expériences et de pratiques professionnelles, de réaliser des analyses comparatives, de développer des approches communes à différents territoires européens.